

POSTULAT

Lutte contre l'abandon de mégots et autres petits déchets sur la voie publique

Suite à l'action ponctuelle de distribution de cendriers de poche menée cet été par l'équipe du SIP et qui s'adressait exclusivement aux fumeuses et fumeurs, le Conseil municipal est prié de prendre les mesures suivantes :

1. Information et sensibilisation

La ville de Bienne met sur pied une campagne de grande envergure, afin de sensibiliser la population au problème de l'abandon de mégots, mais aussi d'autres petits déchets (canettes, bouteilles, papiers, emballages, chewing-gums, restes de repas) sur la voie publique. Elle comprendra la distribution gratuite de poubelles de poche (Ecobox) ainsi qu'une information relative aux dispositions légales en vigueur et aux sanctions encourues en cas de non-respect de ces dernières. Cette campagne sera accompagnée et suivie de différentes mesures et actions à caractère permanent, afin d'améliorer durablement la qualité de vie et l'image de la ville.

2. Sanctions

Après que la population a été dûment informée sur les dispositions légales en vigueur, la ville de Bienne, d'entente avec police berne, prend les dispositions nécessaires afin que les contrevenants pris en flagrant délit soient punis conformément à l'Ordonnance cantonale sur les amendes d'ordre.

Développement

En été 2017, la ville de Bienne sensibilisait les fumeuses et fumeurs à l'abandon de mégots sur la voie publique en faisant distribuer des cendriers de poche par les patrouilles SIP. Une telle action est souhaitable, mais ne produit guère d'effets si elle est menée ponctuellement (une action identique avait déjà été menée il y a quelques années). Pour améliorer la situation de manière durable, il conviendrait de mener une vaste campagne élargie à tous les petits déchets, et qui serait accompagnée et suivie de diverses mesures et actions organisées tout au long de l'année, selon une stratégie basée, entre autres, sur la sensibilisation, la répression et les actions de nettoyage.

Les mesures suivantes seraient par exemple envisageables : instituer un groupe de travail pour une ville propre, comme à Winterthur ; organiser des parrainages de sites, où les parrains sont responsables de la propreté d'une certaine zone géographique (par ex. parcs, sections de rues, places publiques) – voir le guide de l'IGSU : <http://www.igsu.ch/fr/actualites/guide-parrainages-de-sites/> ; participer au Clean-Up-Day et inciter les habitants, les associations, entreprises et écoles à y prendre part ; réaliser une tour transparente afin de montrer à la population les quantités de déchets ramassés quotidiennement au centre-ville, comme Fribourg : http://www.ville-fribourg.ch/fr/pub/officielle/edilite/genie_civil/voirie/ville_propre.htm

La mise en œuvre de telles mesures permettrait à la ville d'obtenir le label « No Littering » (gratuit), délivré par la Communauté d'intérêts pour un monde propre (IGSU), qui distingue les communes s'engageant activement contre le littering par le biais de mesures ciblées.

Parallèlement il conviendrait aussi de réprimer les abus. Le canton de Berne dispose en effet d'une base légale (l'Ordonnance sur les amendes d'ordre, art. 14.3 de l'annexe 1) qui prévoit d'infliger une amende d'ordre de Fr. 40.- pour l'abandon sur la voie publique de petits déchets isolés tels que canettes, bouteilles, papiers, emballages, mégots, chewing-gums, restes de repas. Malheureusement rien n'est actuellement entrepris pour faire respecter cette disposition légale. Il est du devoir des autorités de rendre la population attentive à cette disposition et d'appliquer les sanctions prévues aux individus qui continuent de polluer l'espace public en dépit des avertissements.

20 octobre 2017

Roland Gurtner, Passerelle

Ruth Tennenbaum, Passerelle

